

Conditions générales de vente

- Toute réservation devra être accompagnée du règlement des arrhes, à l'ordre de camping Le Sous-Bois Littoral Vacances + frais de réservation.
 - **Pour les locations d'hébergement** : le solde devra être réglé sous 45 jours avant votre arrivée au camping. 2 cautions devront être déposées à votre arrivée et vous seront restituées après vérification à la fin de votre séjour : - caution de 400 € pour l'hébergement (casse ou manquement de matériel et habitation), - caution de 80 € pour le ménage si vous n'avez pas pris le forfait ménage. Pour les départs anticipés, les cautions vous seront retournées par courrier. La location devra être laissée en parfait état.
 - **Pour les locations d'emplacement nu** : le solde devra être réglé à votre arrivée et une caution de 15 € pour la clé de la barrière, celle-ci vous sera restituée en échange de la clé lors de votre départ.
 - La réservation deviendra effective après l'envoi de notre accusé de réception des arrhes et du contrat signé. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
 - Toute réservation est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder votre hébergement et emplacement à un tiers. Les visiteurs devront être déclarés à leur arrivée pendant les horaires d'ouverture du bureau d'accueil, et pourront être admis après autorisation de la direction et sous la responsabilité de ceux qui les reçoivent, ils seront tenus de verser au camping une redevance par visiteur.
 - Vous devez avertir le camping de tout retard éventuel de votre arrivée par téléphone ou par mail, afin de conserver votre réservation. **Au-delà de 24 heures sans nouvelle, votre réservation deviendra nulle.** Lorsque le séjour est commencé, il n'y a plus de remboursement possible pour cause de départ anticipé quelle qu'en soit la raison (voir assurance annulation FFCC).
 - **Assurance annulation et interruption Campez Couvert.** Le camping Le Sous-Bois vous propose une assurance annulation et interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campez Couvert. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le www.camppezcouvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48 h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs. Cette assurance est facultative mais vivement conseillée.
 - Durant votre séjour, ne rien faire qui par le fait du preneur, de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants. De ce fait les enfants non accompagnés ne peuvent être admis. Ne faire aucune modification, ni changement, dans les dispositions des meubles et des lieux. Régler le niveau sonore des appareils de radio, télévision et autres, de manière à ce que les voisins ne puissent être importunés notamment par des bruits, odeurs, fumées, lumières ou trépидations causés par lui ou par des appareils lui appartenant.
 - Ne rendre en aucun cas le bailleur responsable en cas de vol commis dans les lieux loués. Le preneur ne pourra sous aucun prétexte, introduire des animaux dans le camping sans autorisation spéciale du directeur du camping. Les animaux domestiques de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits. Obligation de fournir un carnet de vaccination et d'être tenu en laisse. Aussi, bien veiller à ne pas attacher votre animal à un arbre ou autres végétaux mis en place sur le camping. Prévoir une attache animal (dans vos valises) afin d'attacher votre animal.
 - S'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoires, bidets, éviers, lavoirs, wc etc... des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service des appareils. Dans ces cas-là vous devrez supporter, sans réduction de loyer et sans indemnité, les réparations incombant au bailleur, dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location.
 - Toute casse de biens, d'arbres et toutes autres casses dans le camping, les sanitaires, sur les emplacements, dans les locaux causé par le vacancier doit être déclarée le jour même à la réception. La réparation vous sera facturée. Par conséquent nous vous conseillons de bien vérifier que vous êtes bien assuré pour ce genre de litige, afin que vous soyez remboursé.
 - **Vous devez entretenir les lieux loués et les rendre en bon état de réparations locatives d'entretien en fin de jouissance, aussi bien pour le locatif que pour les emplacements.** Le vacancier déclare connaître le fonctionnement de tous les services et appareils. Il reconnaît les prendre en bon état de fonctionnement et s'engage à les entretenir et à les rendre tels en fin de jouissance. Il se rend responsable de tous accidents qui pourraient arriver par leur usage.
 - Pour les emplacements, prévenir la veille de votre départ, et pour les locatifs, prendre rendez-vous la veille pour les formalités de sortie.
- *The deposit + booking fees must be sent with the booking, payable to the campsite «Le Sous Bois Littoral Vacances».*
 - **Accommodation rental:** *You need to provide two deposits when you arrive, which you will be returned upon verification when you leave: - € 400 for accommodation (breakage or loss of equipment and items); - € 80 cleaning deposit if you have not opted for the package that includes cleaning. If you leave early, your deposits will be returned by post. You must leave your rental unit perfectly clean and intact.*
 - **For pitches:** *the balance due must be paid on arrival as well as a deposit of € 15 for the key to the gate, this will be returned in exchange for the key on departure.*
 - *The booking comes into effect once you have received our receipt for the deposit and the signed contract. In the event of any misrepresentation by the hirer, the present contract will be terminated by rights and the sums paid will not be refundable.*
 - *Bookings are personal, it is forbidden to sublet or transfer the rental accommodation or pitch to a third party. Visitors must be reported to reception on arrival (during opening hours) and are only allowed on the campsite after authorisation of the management and under the responsibility of the campers they are visiting. They must pay a fee to the campsite per visitor.*
 - *You must inform the campsite by telephone or email if you are going to be arriving late in order to retain your booking. If we have not heard from you after 24 hours, your booking will be cancelled. Once the holiday has started, no refund is possible for early departures, for whatever reason (see FFCC cancellation insurance).*
 - **Cancellation and interruption insurance Cover Camp:** *The campsite Le Sous Bois offers an optional cancellation and interruption insurance in your lease. Affinity Gritchen our partner undertakes to repay all or part of the stay only to those customers who purchased the insurance Camp Overcast. In case of cancellation, notify the customer of your cancellation upon the occurrence of an event that prevents your departure by courier or mail. If the claim is provided in the terms and conditions (available on www.camppezcouvert.com or from the campsite), notify the insurer within 48 hours and provide all necessary information and documents. This insurance is optional but strongly recommended.*
 - *During your stay, the hirer, their family or relations must not do anything that will disturb the tranquility of the neighbors and the other occupants. Consequently, unaccompanied children are not accepted. Do not modify or change the layout of the furniture or the accommodation. Set the noise level of the radio, television and other appliances so that the neighbors are not disturbed notably by the noise, as well as smells, smoke, light and vibrations caused by the person or their appliances.*
 - *The lessor cannot be held liable in the event of theft in the rental accommodation. The hirer can for no reason bring animals onto the campsite without the express authorisation of the campsite manager.*
 - *Category 1 and 2 pets are strictly forbidden. They must be kept on a lead at all times and vaccinated (presentation of pet passport). Also, ensure that you do not attach your animal to a tree or other plants on the campsite. Please bring a tether (in your luggage) in order to attach your animal.*
 - *Do not throw in the washbasins, baths, bidets, sinks, toilets, etc... any objects that will block the pipes, if not you will have to pay the cost of repairing the appliances. In these cases, you must pay for, with no discount on the rental and without compensation, the repairs under the responsibility of the lessor, of which the urgency and the necessity occur during the rental period.*
 - *Any breakage of goods, trees or other breakages on the campsite, in the toilet block, on the pitches or in the rental accommodation caused by the holiday-maker must be reported to reception on the day it happens. You will be charged for the repairs. Consequently, we advise you to ensure that you are insured for this type of claim, so you can get a refund.*
 - **The rental accommodation and the pitches must be maintained and returned in a good state of repair at the end of the rental period.** *The holiday-maker declares that they know how all the services and appliances function. They acknowledge that they were received in good working order and undertake to maintain them and to return them as such at the end of the rental period. They are responsible for any accidents that may occur during their use.*
 - *For pitches, inform reception the day before your departure and for rental accommodation make an appointment the day before for the formalities at the end of the rental period.*

Le
Sous Bois
Camping - Caravaning

